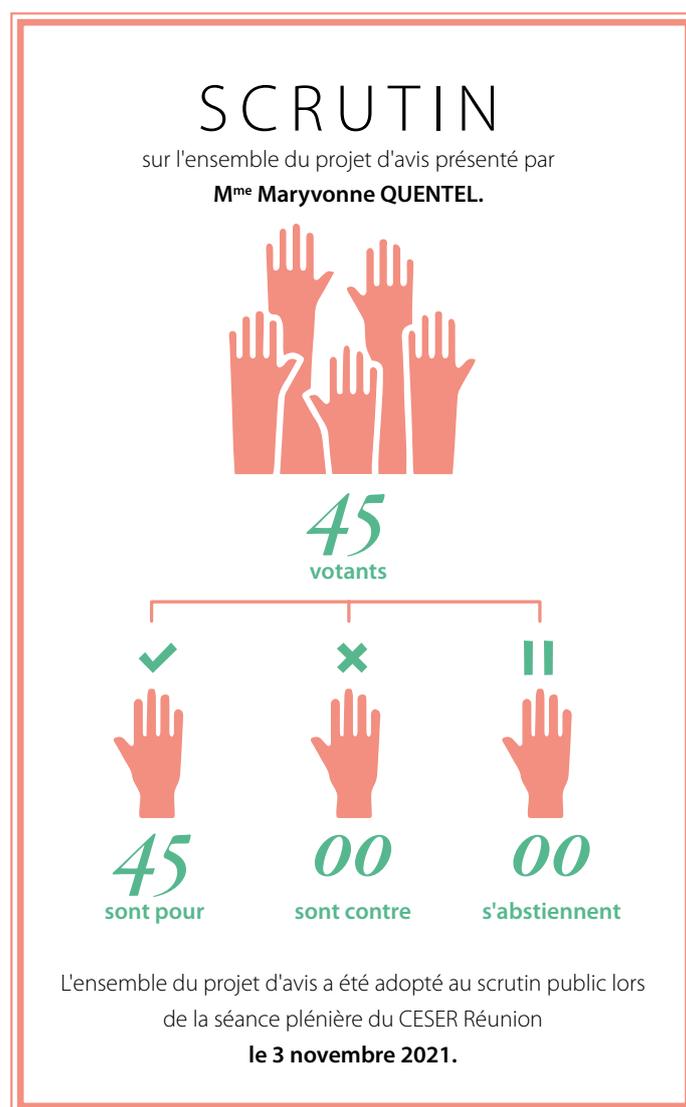


**DEVOIR DE SUITE
À LA CONTRIBUTION
« FAIRE DE LA RÉUNION
DU MILLÉNIUM UN TERRITOIRE
DE DÉFI ÉDUCATIF »**



Devoir de suite à la contribution « Faire de La Réunion du millénium un territoire de défi éducatif »



SOMMAIRE

PRÉAMBULE P.7



Le CESER a pour habitude d’auditionner en amont des personnes extérieures pour nourrir ses rapports. En l’espèce, c’est à l’aune de la contribution « Faire de La Réunion du Millénum un territoire de défi éducatif » qu’il a innové en rencontrant, *a posteriori*, trois personnalités décisionnaires (le directeur de la Caf, la rectrice et le directeur Éducation du Département) pour contribuer à notre place au « devoir de suite ».

PREMIÈRE PARTIE

DES ACTEURS MOBILISÉS ET FAVORABLES AUX RECOMMANDATIONS DU CESER P.9



Vers un continuum éducatif p.10

Le soutien à la parentalité p.11

La connaissance du territoire p.12



DEUXIÈME PARTIE

DES PISTES D'AMÉLIORATION P.13

De nouveaux partenariats
dans la stratégie éducative,
pour une gouvernance renforcéep.14

Instaurer des tiers lieux comme espaces
apprenants innovants.p.15

La prise en compte du bâti
et du numérique dans le plan de relance p.16

Renforcer la mobilitép.17



SYNTHÈSE ET CONCLUSION P.18



PRÉAMBULE

La contribution du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) publiée en mars 2019 intitulée « Notre manière réunionnaise d’agir pour Faire territoire(s) et Faire société : Informer, Bâtir et Transmettre » a identifié sept trajectoires structurantes pour une dynamique territoriale cohérente : citoyenne, éducative, économique, démographique et territoriale, environnementale, alimentaire, sociale et du bonheur. Le CESER a souhaité approfondir les actions à mettre en œuvre pour s’inscrire dans les trajectoires citoyenne et éducative. Le 17 juillet 2021, à l’unanimité, les membres présents et représentés du Bureau du CESER ont adopté la contribution : « Faire de La Réunion du Millénaire un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défi éducatif ». Celle-ci est composée de deux tomes au regard de l’imbrication de ces deux sujets :

- TOME 1, « Territoire à Citoyenneté Positive » (TCP) ;
- TOME 2, « Territoire de Défi Éducatif » (TDE).



La loi NOTRe du 5 août 2015¹ donne mission aux CESER de « contribuer au suivi et à l’évaluation des politiques publiques régionales ». Son application doit aider à tendre vers une démocratie renouvelée, impliquant davantage la société civile². En ce sens, le CESER innove en développant un « devoir de suite » au plus près des personnes décisionnaires, qui peuvent impulser un changement dans les politiques publiques. Dans ce cadre, la Commission formation, éducation et recherche (Fér), élargie aux membres de la Commission qualité de vie, culture et solidarité (QCS) ont reçu successivement trois personnalités :

- Le 22 avril 2021, Frédéric TURBLIN, directeur de la Caisse d’allocations familiales (Caf) ;
- Le 3 juin 2021, David BIALECKI, directeur Éducation du Conseil départemental ;
- Le 17 juin 2021, Chantal MANÈS-BONNISSEAU, rectrice de l’Académie.

La Commission élargie tient à remercier à nouveau l’ensemble de ces personnes pour leur présence et leur participation active, qui ont permis d’enrichir sa réflexion pour réaliser ce devoir de suite. Grâce à eux, cette instance a pu compléter et préciser ses réflexions. Elle se demande : comment décliner de manière plus opérationnelle ses préconisations, au service de la jeunesse et du territoire ?

Chaque acteur des politiques d’éducation et de formation contribue à relever le défi éducatif par diverses actions menées en faveur de différentes tranches d’âge de publics. Le but de cette réflexion est de parvenir à une complémentarité, de toutes les mesures prises dans le cadre d’un continuum éducatif (de - 9 mois à 25 ans et plus) allant de la parentalité, à l’insertion professionnelle, en passant par l’engagement civique.

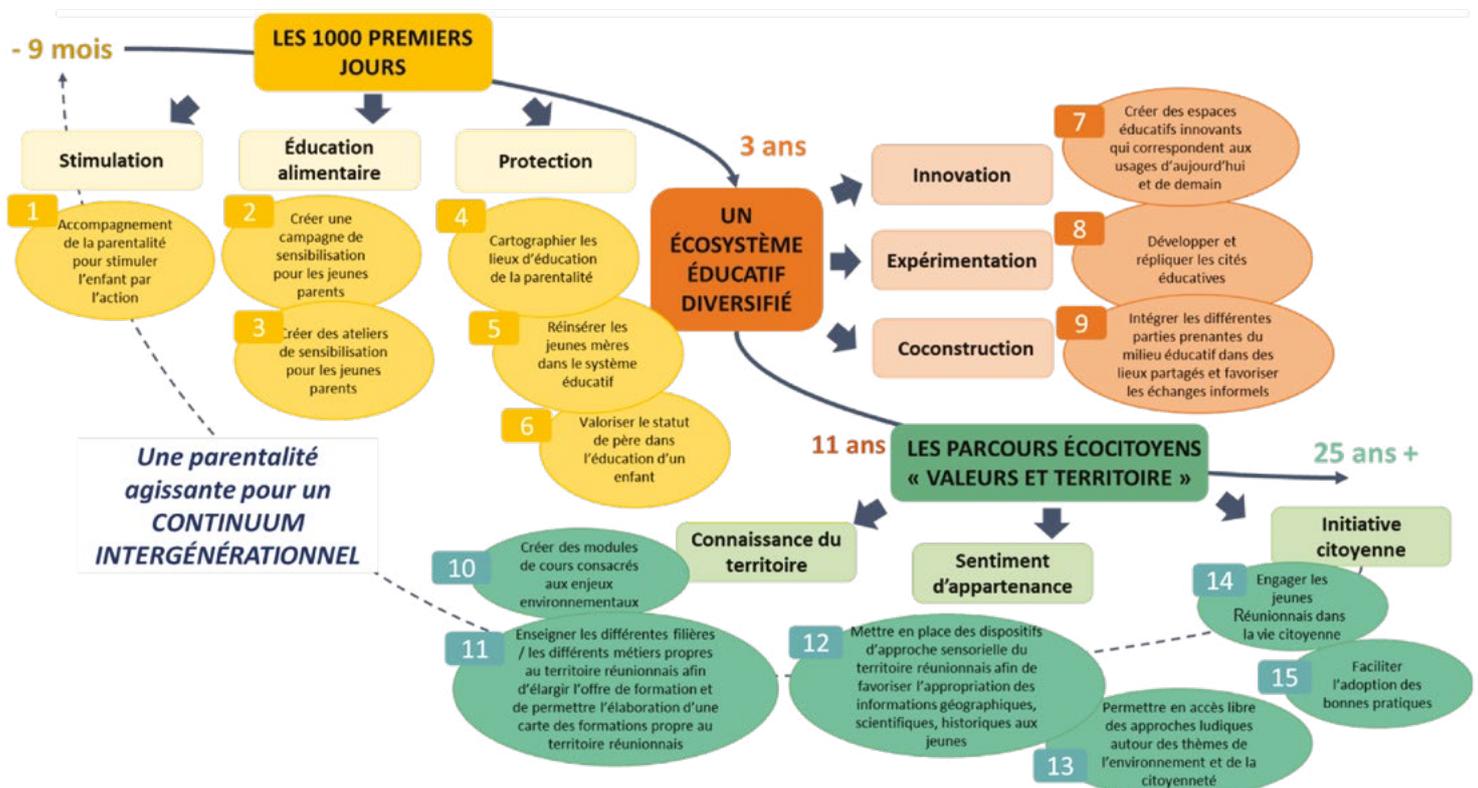
1. Article 32 de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, du 5 août 2015.

2. Livre blanc des CESER de France sur l’évaluation des politiques publiques régionales du 1^{er} septembre 2017.

Les préconisations du CESER se sont initialement inscrites au sein de trois grands objectifs, mis en lumière dans ce *continuum* et pour lesquels, il a proposé à chaque fois trois focus détaillés en actions concrètes, de façon non exhaustives :

- Objectif 1, investir dans les 1 000 premiers jours, un défi partagé pour que nos jeunes réussissent demain ;
- Objectif 2, bâtir et assumer ensemble le parcours éducatif, réformer la gouvernance du système éducatif ;
- Objectif 3, faire du territoire la base de ressources pour l'éducation.

Les rencontres avec les personnes auditionnées ont été l'occasion de souligner des convergences idéologiques et de possible mises en pratique des recommandations du rapport (première partie). Elles ont aussi permis de mettre en exergue des pistes d'améliorations et de nouvelles recommandations (deuxième partie).



Les actions proposées par le CÉSER de La Réunion dans le cadre du *continuum* éducatif. Source : « Faire de La Réunion du Millénum un Territoire à citoyenneté positive et un **Territoire de défi éducatif** », p.27, CÉSER de La Réunion, 2020.

PREMIÈRE PARTIE

DES ACTEURS MOBILISÉS ET FAVORABLES AUX RECOMMANDATIONS DU CESER





VERS UN CONTINUUM ÉDUCATIF

Les acteurs auditionnés partagent avec le CESER la nécessité de prendre en compte l'ensemble du parcours de l'individu, dès la petite enfance et notamment avec le périscolaire et pendant les vacances scolaires. Cela constitue en partie l'objet des vacances apprenantes. L'opération portée par le ministère de l'Éducation nationale, a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement. Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

L'opération vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances. L'école ouverte permet d'accueillir dans les établissements scolaires, les jeunes qui ne partent pas en vacances et de leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large. Ce continuum éducatif peut aussi passer par un soutien à la parentalité.



À LA PARENTALITÉ

La Caf participe au déploiement des classes passerelles, ouvertes, dans lesquelles les parents viennent à l'école, avec l'enfant, pour préparer l'entrée à l'école et accompagner l'enfant dans son parcours scolaire. Le dispositif donne aussi des pistes pour accompagner le parent dans son rôle. Le CESER considère que l'école doit être un facilitateur entre l'enfant et le parent accompagnateur. Il se réjouit de la mise en œuvre de ce dispositif, créateur de lien. Cela permet à chacun de trouver la place qui est la sienne.

Désormais les « 1 000 premiers jours » apparaissent comme une priorité ancrée dans la réflexion publique et la mise en œuvre des politiques éducatives. Concrètement, il a été observé une baisse des grossesses précoces. En 2018, 5,7 % des naissances sont précoces, c'est-à-dire que l'enfant né avant l'année des 20 ans de sa mère, contre 1,2 % en France hexagonale³. Selon le directeur de la Caf, le nombre de grossesses précoces a connu une réduction par deux, en dix ans.

Toujours dans le cadre des « 1 000 premiers jours », la Caf a développé l'offre de garde. Depuis la fin des années 2000, elle a ainsi mis en place des « plans crèches », afin d'augmenter la disponibilité au sein de ces structures. Elle accueille en ce sens 53 000 enfants et bébés de moins de 4 ans et disposent

de 7 000 places en crèches. Le besoin demeure toutefois important, particulièrement pour les enfants en situation de handicap. À noter aussi que le 15 février 2021, le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) a été signé. L'instance opérationnelle du SDSF est le Comité départemental des services aux familles (CDSF). Elle remplace la Commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE), conformément à la loi d'Accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020. La feuille de route 2022 du SDSF s'engage à garantir l'égalité des chances dès les premiers pas, conformément à la stratégie pauvreté arrêtée. Elle aspire également à favoriser la continuité éducative.

Enfin, la Caf assure le versement du Revenu de solidarité actif (RSA) pour les familles monoparentales en sus de l'accompagnement pour bénéficier des aides financières individuelles à la mobilité, à la création d'activité ou encore à la garde d'enfant.

Face à l'inégalité des chances, à l'augmentation croissante de l'individualisme et de la violence intra-familiale, ces dispositifs permettent un soutien ciblé à la parentalité. La Commission élargie salue cet engagement pour une société plus apaisée.

3. Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) Première N°1773, 12 septembre 2019, « 759 000 nouveaux-nés en France en 2018, seulement 12 000 ont une mère de moins de 20 ans »

LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

UN ENJEU POUR SA PROTECTION ET UN FONDEMENT DE LA CULTURE DES RÉUNIONNAIS

« *Faire du territoire la base des ressources pour l'éducation* » fait partie des trois objectifs du rapport. Les personnes auditionnées partagent cette volonté. Il a notamment été évoqué la volonté du Parc national de La Réunion (PNR) d'agir en faveur de l'éducation à l'environnement. Ainsi, il organise des sorties avec les scolaires afin de permettre aux enfants de rentrer en contact avec la nature, d'éveiller leurs sens et ainsi de ressentir un sentiment de complicité avec celle-ci. L'approche pédagogique du PNR s'ancre sur la découverte du patrimoine naturel de La Réunion et invite chacun à prendre plaisir, à découvrir, à s'étonner et à se questionner. L'application numérique Léon disponible depuis les Journées européennes du patrimoine de septembre 2021 permet une approche ludique des richesses du territoire. Ces pédagogies de partage, basées sur l'émotion et la connaissance crée un lien affectif entre l'enfant et cet environnement vivant. La connaissance de l'écosystème tropical insulaire réunionnais par ses habitants est la clé de sa protection. Il constitue également le fondement pour l'affirmation d'une identité partagée et d'une volonté de vivre ensemble.



DEUXIÈME PARTIE

DES PISTES D'AMÉLIORATION



DE NOUVEAUX PARTENARIATS DANS LA STRATÉGIE ÉDUCATIVE, POUR UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE



Tout comme le CESER, les acteurs auditionnés reconnaissent la nécessaire amélioration des partenariats dans la stratégie éducative. Les composantes de l'écosystème éducatif ne peuvent prolonger des actions en vase clos. Le concertement et le dialogue permettront de renforcer les partenariats au service des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. L'idée n'est pas tant de « réformer la gouvernance du système éducatif », que d'ouvrir une réflexion sur une stratégie éducative, englobant l'ensemble de ses composantes : élèves, parents d'élèves, corps enseignants, corps administratifs et de direction, associations, notamment d'éducation populaire, etc. C'est la façon de travailler avec les partenaires qui doit être repensée. Ainsi, si les articulations au sein de l'Éducation nationale (entre école et collège ou entre collège et lycée) pourraient être renforcées, c'est surtout l'articulation entre l'école et son environnement qui doit être améliorée.

La création d'une « conférence des financeurs » pourrait constituer l'une des solutions du manque de concertation actuel. Face à des objectifs fluctuants des collectivités territoriales, parfois concurrentiels, il conviendrait de s'accorder sur des enjeux communs, afin de dégager les crédits

nécessaires et mettre en œuvre les opérations. Une gouvernance réussie ne peut reposer que sur une confiance partagée



INSTAURER DES TIERS LIEUX COMME DES ESPACES APPRENANTS ET INNOVANTS

Les tiers lieux peuvent se faire dans les établissements scolaires, en dehors des temps scolaires. Il convient en ce sens de distinguer les maternelles et les écoles d'une part, des collèges et lycées d'autre part. Pour les maternelles et les écoles, la responsabilité du lieu revient à la municipalité. Pour les collèges et les lycées, elle relève du chef d'établissement. Le département n'est en effet que propriétaire des collèges, il n'en a pas l'usufruit. Il en va de même pour la région vis-à-vis des lycées.

Si certains sont réticents à l'ouverture de tiers lieux au sein des établissements, c'est parce qu'ils peuvent craindre une dégradation des locaux et du matériel. Plusieurs solutions sont possibles :

- Engager la co-responsabilité des utilisateurs, notamment en signant des conventions ;
- Mettre seulement une partie de l'établissement à la disposition d'une association ;
- Créer un équivalent temps plein (ETP) « personne relais », afin de faire le lien entre la direction de l'établissement, l'équipe pédagogique, les parents, les élèves, les associations, les acteurs de l'éducation populaire, les habitants du quartier, etc., cela a déjà existé ;
- Ouvrir les établissements scolaires sur le monde de l'entreprise, avec des rencontres à l'extérieur.

Le CESER considère qu'il faut ouvrir les établissements scolaires, tout en reconnaissant de possibles risques. C'est pourquoi, il préconise l'ouverture d'espaces apprenants innovants de manière sécurisée, anticipée et organisée.

LA PRISE EN COMPTE DU BÂTI ET DU NUMÉRIQUE DANS LE PLAN DE RELANCE

Lors des auditions, il a été rappelé que plusieurs établissements scolaires à La Réunion ont fait l'objet de rénovation, notamment dans le premier degré. Si la Commission élargie note une amélioration, elle constate que de nombreux établissements ont besoin d'être améliorés pour offrir des conditions d'accueil satisfaisantes aux enfants et au corps enseignant.

Sur ReactUE 26 millions d'euros du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feder) sont consacrés au numérique. Le premier degré, maillon faible dans le numérique pour la réussite éducative, devrait pouvoir en bénéficier. Il convient de souligner, que ces financements sont conditionnés au lancement et à l'aboutissement des projets avant 2022. Au delà de l'équipement, la question du numérique est aussi celle de la formation des enseignants.





RENFORCER LA MOBILITÉ

La mobilité se définit comme le caractère de ce qui peut se mouvoir, changer de place. Loin d'être monolithique, la mobilité peut être protéiforme : qu'elle soit géographique ou professionnelle.

Encourager la mobilité des jeunes Réunionnais, c'est les aider à quitter le « cocon » familial pour prendre leur envol, sur le territoire local, national, européen ou mondial. Une jeunesse formée est une jeunesse qui réussira davantage et qui pourra à son tour nourrir son territoire. La Commission élargie rappelle que seuls 13% des jeunes Réunionnais sans diplôme trouvent un emploi dans l'année. Cette part double pour les jeunes détenteurs d'un CAP ou d'un BEP (25%), triple

pour les bacheliers (37%) et quintuple presque pour les diplômés du supérieur (61%)⁴. Aussi, les vœux des élèves ne peuvent plus être uniquement bâtis sur des critères de proximité géographique. Il en va de l'ambition que la Commission élargie appelle de ses vœux pour les jeunes et pour La Réunion.

Cette mobilité doit aussi être celle des enseignants, dans un monde en perpétuel changement, les enseignants peuvent être un repère pour la jeunesse, tout en continuant à faire preuve d'agilité. Formés sur les questions d'orientation notamment, ils seront mieux à même de transmettre et éclairer la voie de la jeunesse réunionnaise. Comme le disait Nicolas BOILEAU-DESPREAUX : « *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Et les mots pour le dire arrivent aisément* ».

Enfin la mobilité se définit par la mobilité professionnelle. En 2021, il est possible d'affirmer qu'un jeune aura plusieurs carrières dans sa vie. Il convient de lui apprendre à remettre en question ses apprentissages, à se former continuellement et à saisir les opportunités, pour construire un cheminement professionnel et personnel épanouissant.

4. Insee Analyse La Réunion n°36, décembre 2018, « L'entrée dans la vie professionnelle, le diplôme accélérateur de l'insertion professionnelle ».



SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU DEVOIR DE SUITE

PROPOSITIONS	IMPACT VISÉ	ACTIONS
Créer de nouveaux partenariats dans la stratégie éducative	Instaurer une gouvernance renforcée	Créer une « conférence des financeurs »
Instaurer des tiers lieux	Ouvrir des espaces apprenants de manière sécurisée, anticipée et organisée	<ol style="list-style-type: none">1. Signer des conventions pour engager la co-responsabilité des utilisateurs2. Créer un ETP « personne relais »3. Ouvrir les établissements scolaires sur le monde de l'entreprise
Prendre en compte le bâti et le numérique dans le plan de relance	Améliorer les établissements pour offrir des conditions d'accueil satisfaisantes	<ol style="list-style-type: none">1. Consacrer une partie du financement de ReactUE pour le numérique dans le 1^{er} degré2. Former les enseignants au numérique
Renforcer la mobilité	Encourager les jeunes à « prendre leur envol » sur le territoire local, national, européen ou mondial	<ol style="list-style-type: none">1. Accompagner les jeunes à émettre des vœux au-delà de la proximité géographique2. Former les enseignants sur les questions d'orientation

CONCLUSION



La Commission élargie appelle à l'émergence d'un partenariat transversal avec l'ensemble des composantes du monde éducatif. Ce jaillissement serait un message fort pour un changement de modèle. La Commission élargie partage avec les personnes auditionnées la priorité qui doit être consacrée aux « 1 000 premiers jours » et la nécessité d'accompagner la parentalité. Les classes passerelles apparaissent par exemple comme un lieu de sociabilisation, où les parents se réapproprient parfois le milieu scolaire, le dédramatise pour mieux le magnifier auprès de leurs enfants. Les tiers-lieux et les activités périscolaires jouent également un rôle crucial pour construire une nouvelle pédagogie de partage. Il convient désormais de restaurer la confiance entre les acteurs, sur la base du *concernement* et du dialogue. La Réunion est capable de porter un modèle éducatif ambitieux, à condition d'écarteler les intérêts individuels et de *mèt la min ansanm*⁵.

5. Traduit du créole : « faire ensemble ».

Conception et réalisation :

CESER Île de La Réunion, octobre 2021. Version 1.7.

Crédits photographiques

Unsplash : Sebastian-Leon PRADO (p. 1), Erika GIRAUD (p. 4 et 6),
Léon (p. 4 et 9), Brands people (p. 5 et 13), Cx insight (p. 5 et 19),
Eric PEDERSEN TORALES et Humphrey MULEBA (p. 10),
Mi PHAM (p. 12), Kraken images (p. 14), Kvnga (p. 15),
Maryna YAZBECK (p. 16), Chuko CRIBB (p. 17).

OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER L'ACTION PUBLIQUE

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

Tél. 0262 97 96 30
Fax. 0262 97 96 31

ceser@cr-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

